

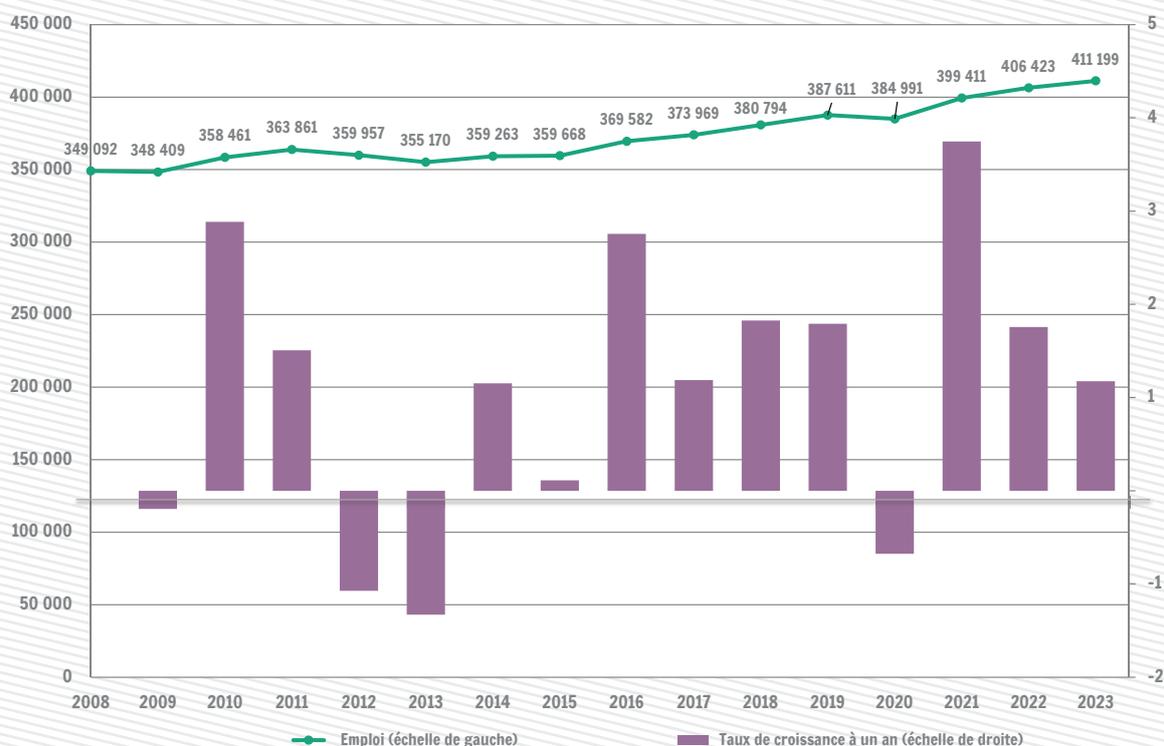
Emploi salarié

des PME wallonnes assujetties à la TVA

+1,2%

En Wallonie, l'emploi salarié dans les PME a crû de 1,2 % entre 2022 et 2023

Évolution du nombre de travailleurs salariés dans les PME et variation annuelle en % (2008-2023)



Sources : Statbel ; Calculs : IWEPs

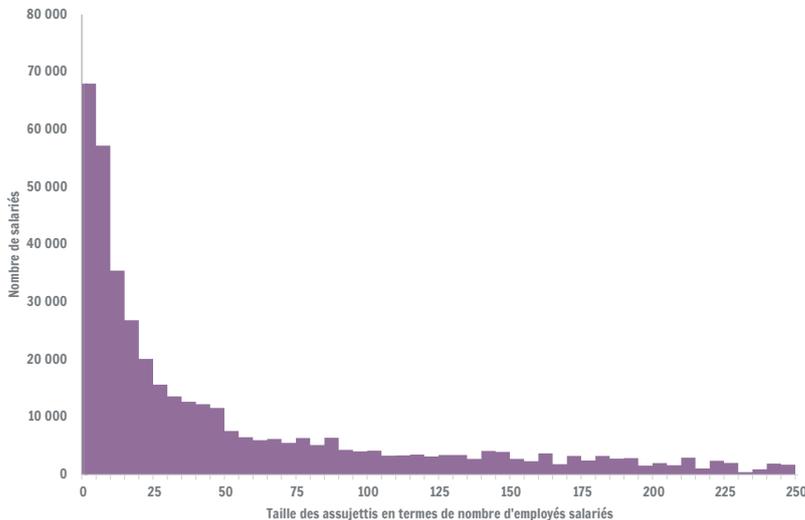
Note : L'emploi salarié est mesuré comme le nombre de travailleurs salariés dans une entreprise assujetties à la TVA. Ce qui signifie que l'on ne prend pas en considération la durée du temps de travail (un travailleur compte pour une même si il est à temps partiel) et qu'il est attribué à la région du siège social assujetti à la TVA.

En moyenne, sur l'année 2023, les PME wallonnes employaient 411 199 salariés. Cela représente 57,8 % de l'emploi total salarié généré par les entreprises (unités légales) dont le siège social se trouve en Wallonie (711 320 salariés total). Bien que la croissance de l'emploi ait ralenti par rapport à l'année précédente, l'emploi salarié au sein des PME a continué à croître entre 2022 et 2023, avec une hausse de 1,2 %. Ce chiffre est légèrement supérieur à la moyenne annuelle de 1,1 % observée sur la période 2008-2023.

Emploi salarié

des PME wallonnes assujetties à la TVA

Distribution de l'emploi salarié en fonction de la taille des PME en 2023



En 2023, les micro-entreprises (moins de 10 salariés) occupaient 126 566 salariés, soit 31,1 % de l'emploi salarié généré par les PME mais 1,7 % de l'emploi total. Les petites entreprises (de 10 à 49 salariés) occupaient quant à elles 143 662 salariés (35,3 % de l'emploi salarié généré par les PME) et 18,6 % du total des salariés. Les moyennes entreprises (de 50 à 249 salariés) représentent pour leur part 33,5 % de l'emploi salarié, soit 136 195 salariés. Les PME quant à elles, totalisent 62,4 % de l'emploi total généré par les entreprises en Wallonie, et 28,0 % du total. En comparaison, les grandes entreprises (au moins 250 employés) emploient 299 871 salariés, soit 33,6 % de l'emploi total.

Sources : Direction générale Statistique - Statbel ;
Calculs : IWEPS

Définitions et source

Les données sont issues des statistiques des assujettis à la TVA. Cette statistique comprend les unités légales enregistrées à la Banque carrefour des Entreprises pour lesquelles l'administration de la TVA a confirmé qu'elles étaient reconnues comme ayant la qualité d'assujetti.

Les unités légales sont répertoriées au 31 décembre de l'année. La répartition régionale est établie selon le lieu où se situe le siège social de la personne morale ou le domicile de la personne physique. La taille est définie selon les critères suivants : est considérée comme une PME toute unité légale qui a un emploi inférieur ou égal à 250 personnes.

La notion d'emploi ici étudiée est distincte de l'emploi intérieur et de l'emploi au lieu de résidence. Il s'agit spécifiquement de l'emploi généré par les unités légales assujetties à la TVA et dont le siège social se situe en Wallonie.

Le chiffre d'affaire est celui tel que déclaré dans à la TVA. Les micros entreprises sont définies comme les unités légales qui emploient moins de 10 travailleurs salariés. Les petites entreprises emploient entre 10 et moins de 50 travailleurs salariés. Les moyennes entreprises entre 50 et moins de 250 travailleurs salariés.

Pertinence et limites

Les chiffres fournis pour le nombre d'unités légales se basent sur la situation au 31 décembre de chaque année. Le comptage reprend le nombre d'assujettissements, de radiations et d'assujettis actifs à la TVA, basé sur le répertoire d'entreprises DBRIS de Statbel.

En ce qui concerne l'emploi, il s'agit du nombre de personnes salariées dans les PME dont le siège social se situe en Wallonie, et ce tant pour le secteur privé que le secteur public. Les chiffres de l'emploi sont calculés sur base des données de l'ONSS en faisant la moyenne des quatre trimestres de l'année. Vu la source utilisée, une personne qui a deux emplois dans deux unités légales distinctes sera comptée deux fois.